

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 4 MARS 2019**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LUNDI 4 MARS À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

<b>Étaient présents</b>	<b>M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, M. BLANCHET Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, M. VIVIER.</b>
<b>Absent-excuse</b>	<b>M. THORETON donne pouvoir à M.DESPRÉS.</b>
<b>Absente</b>	<b>Mme LIEBLE</b>
<b>Secrétaires de séance</b>	<b>M. LEFEUVRE - Mme RICOCE - Mme VIEL</b>

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 21 janvier 2019.
- Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire annonce un ajout à l'ordre du jour, accepté à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Droit de préemption urbain pour biens situés 28 rue du Renom, section b, numéros 270 et 918.

**Ordre du jour**

**Affaires générales**

1. Création d'un poste d'adjoint administratif
2. Recrutement d'un agent technique pour la période estivale
3. Délégation de signature liée dans le cadre des opérations liées aux élections
4. Droit préemption urbain
5. Prix de vente de terrains au lotissement du Chalet
6. Participation au financement des travaux d'extension du centre d'intervention et de secours (SDIS Vallon sur Gée)
7. Avis sur l'installation d'un pylône pour la téléphonie et la 4G
8. Avis sur le devenir d'une partie de la carrière du Belvédère à l'issue de son exploitation en 2020

**Finances**

9. Compte administratif Commune, lotissement 2018
10. Compte de gestion Commune, lotissement, assainissement 2018 et affectation de résultat.
11. Fonds de concours pour l'installation de la fibre optique
12. Durées d'amortissement: fibre optique et SDIS
13. Débat d'orientation budgétaire 2019
14. Demandes de dotations 2019
15. Dépenses d'investissement

## Comptes-rendus des commissions

16. Comptes-rendus des commissions communautaires
17. Comptes-rendus des commissions municipales

## Questions diverses

### Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2019

M. le Maire propose l'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21 janvier 2019. Mme MOREAU-TONNELIER intervient et indique qu'elle aurait souhaité que les noms des personnes ayant voté au sujet du projet du parc éolien apparaissent dans le compte-rendu. M. le Maire précise qu'il n'y a pas de contrainte en la matière. M. LENFANT note la distinction entre registre des délibérations, où est inscrit le procès-verbal de réunion du Conseil, et le compte-rendu (destiné à l'affichage et publication sous huitaine après réunion), compte-rendu sur lequel peut figurer ou pas le vote nominatif, cela relevant de l'appréciation du Maire.

**Après débat, M. Le Maire met aux voix le compte-rendu du 21 janvier 2019 : Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 21 janvier 2019 avec une abstention, un vote contre et neuf voix pour.**

### 1. Création d'un poste d'adjoint administratif

#### Délibération 040320191

Suite à la mutation externe de Mme HERVÉ, la candidature de Mme RICOCE a été retenue. M. le Maire propose un contrat d'accroissement temporaire d'activité de trois mois avec une période d'essai d'un mois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 2. Recrutement d'un agent technique pour la période estivale

#### Délibération 040320192

M. Le Maire souhaite procéder à un recrutement d'un agent technique durant la période estivale des congés des agents techniques. Ce contrat d'accroissement temporaire d'activité serait proposé pour deux mois sur une base de 20 heures par semaine.

M. Le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un éventuel départ en retraite d'un agent technique le 30 juin 2019 actuellement en contrat CUI-CAE qu'il faudra alors remplacer au-delà de la période estivale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.**

### 3. Délégation de signature liée dans le cadre des opérations liées aux élections

#### Délibération 040320193

M. PAVARD donne la parole à Mme VIEL. Celle-ci prend explique que suite à la mise en place du répertoire unique électoral, mais aussi à des changements administratifs, une délégation doit lui être donnée pour la signature des courriers en cas d'absence de M. Le Maire ou de ses Adjoints.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente délibération à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 4. Droit de préemption urbain

#### Délibération 040320194

M. Le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, situé 28 rue du renom cadastré section B n° 270 et 918.

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal**

- DÉCLARE renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989 concernant ces parcelles,
- DONNE toutes les délégations utiles à M. le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

### 5. Prix de vente de terrains au lotissement du Chalet

#### Délibération 040320195

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un éventuel acheteur serait intéressé par un des terrains (lot 3, 601 m<sup>2</sup>) et que ce dernier souhaiterait agrandir sa parcelle en achetant 101 m<sup>2</sup> supplémentaires. M. le Maire demande donc l'avis des membres pour la vente de cette surface supplémentaire.

Après débat, et différentes simulations concernant le prix de vente, celui-ci est proposé ainsi :

Prix d'achat des terrains : 32 816,76 euros soit 2,20 euros/m<sup>2</sup>

Si prix de vente à 55 euros/m<sup>2</sup> : 46 euros + 9 euros (TVA sur marge)

**Le Conseil municipal décide à 1 voix contre, 11 voix de vendre les terrains pour un montant de 55 euros/m<sup>2</sup>.**

**Le Conseil municipal décide à 1 voix contre et 11 voix pour d'accorder la vente de la surface supplémentaire de 101 m<sup>2</sup> à l'intéressé.**

## **6. Participation au financement des travaux d'extension du centre d'intervention et de secours (SDIS Vallon sur Gée)**

### **Délibération 040320196**

M. le Maire informe que la commune de Chemiré-le-Gaudin bénéficie des services du SDIS de Vallon-sur-Gée pour 480 habitants. Le SDIS de la Sarthe, par courrier du 28 janvier 2019, demande à la commune de participer aux travaux d'extension du SDIS à hauteur de 1483 euros sous forme de fonds de concours sur deux années. (1483 en deux fois)

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **7. Avis sur l'installation d'un pylône pour la téléphonie et la 4G**

M. le Maire explique avoir reçu des porteurs de projets (Telium) afin d'étudier la possibilité de l'installation d'un pylône pour la téléphonie et la 4G en collaboration avec la commune de Louplande.

Après prise de renseignements par M. le Maire, il s'avère que la commune de Louplande a déjà mis en place ce projet sur sa zone d'activité directement avec l'opérateur Orange. Le projet est donc suspendu pour le moment pour la commune de Chemiré-le-Gaudin.

## **8. Avis sur le devenir d'une partie de la carrière du Belvédère à l'issue de son exploitation en 2020**

### **Délibération 040320197**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu le propriétaire du terrain M. D'Angleville avec des porteurs de projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Ce terrain n'est plus utilisé en terrain agricole.

Il est rappelé qu'en 2010 le Conseil municipal avait voté pour que l'ensemble du terrain soit boisé. M. le Maire demande si le Conseil municipal accepte la poursuite de l'étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques ou s'il s'en tient à ce qui avait été validé par arrêté préfectoral en 2010.

**Après en avoir délibéré, avec 9 avis contre et 3 abstentions, la présente demande d'installer des panneaux photovoltaïques est refusée.**

## **9. Compte administratif Commune 2018**

M. le Maire est invité à sortir de la salle du conseil municipal. Mme RACAPÉ, responsable des Finances, prend la présidence de la séance.

### Délibération 040320198

M. DEGOULET déplore que pour la deuxième année consécutive la commission « Finances » n'ait pas été réunie pour suivre les dépenses de la commune et contrôler les comptes de l'année. Il avait déjà signifié en 2018 son désaccord sur ce dysfonctionnement. Il déclare refuser cette fois-ci de voter les comptes administratifs.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve avec 10 voix pour et 1 voix contre le compte administratif Commune de l'exercice 2018, qui représente un excédent de 191 867,60 euros.**

### **10. Compte administratif lotissement les Trois Chênes 2018**

#### Délibération 040320199

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve avec 10 voix pour et 1 voix contre le compte administratif lotissement les Trois chênes de l'exercice 2018, qui représente un résultat global de zéro euros. L'excédent final de 18 572,41 euros a été reversé au budget principal au cours de l'exercice 2018.**

M. Le Maire revient dans la salle.

### **11. Compte de gestion de la Commune 2018**

#### Délibération 0403201910

**Le Conseil municipal après avoir délibéré, approuve avec 12 voix pour le compte de gestion de la commune de l'exercice 2018 qui représente un excédent global de 191 867,60 euros.**

### **12. Compte de gestion du Lotissement les Trois Chênes 2018**

#### Délibération 0403201911

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 12 voix pour, le compte de gestion du lotissement les Trois Chênes de l'exercice 2018 qui représente un résultat de zéro euro.**

### **13. Compte de gestion de dissolution de l'Assainissement 2018**

#### Délibération 0403201912

**Le Conseil municipal après avoir délibéré, approuve avec 12 voix pour, le compte de gestion de dissolution Assainissement 2018 qui fait apparaître un résultat global de clôture de zéro euro.**

#### **14. Affectation du résultat de la commune**

##### **Délibération 0403201913**

**Le Conseil municipal,**

- Après avoir entendu le compte administratif 2018 concernant le budget Commune, considérant que le compte administratif n'appelle aucune observation,
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,
- Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 148 940,36 euros et un excédent d'investissement de 42 927,24 euros,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître des restes à réaliser en dépenses d'investissement au 2031 pour la somme de 13 672 euros

**Décide d'affecter avec 11 voix pour et 1 voix contre les résultats :**

- en recettes d'investissement : 148 940,36 euros au compte 1068
- en affectation de résultat : 42 927,24 euros au compte 001
- restes à réaliser en dépenses d'investissement au 2031 pour la somme de 13 672 euros.

#### **15. Fonds de concours pour l'installation de la fibre optique**

##### **Délibération 0403201914**

M. le Maire demande au Conseil municipal de formuler une délibération pour un fonds de concours permettant l'installation de la fibre optique sur la commune pour un montant de 18 309 euros fractionné en deux fois ou plus.

M. le Maire propose un fractionnement de type 50/50 sur 2019 et 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve avec 11 votes pour et 1 vote contre.**

#### **16. Durées d'amortissement : fibre optique et SDIS**

M. le Maire demande au Conseil municipal un avis pour le choix des durées d'amortissement pour la fibre optique et le SDIS. Il rappelle que la durée maximum pour la fibre optique est de 15 ans et d'une année pour le SDIS.

**Après échange, le Conseil évoque la possibilité d'amortir la fibre optique sur 5 ans et approuve à l'unanimité des présents et représentés la présente délibération.**

#### **17. Débat d'orientation budgétaire 2019**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est prévu en 2019 une augmentation des bases par l'État des taux d'imposition directe de 2,2%. Cette augmentation étant inédite, celle des taux communaux se pose. Dans ces conditions, les membres du Conseil municipal estiment qu'il n'est pas utile d'augmenter également les taux municipaux. En ce qui concerne l'investissement, M. DESPRÉS rappelle qu'il faudra se focaliser sur la réfection de la toiture de la salle des fêtes et que des devis sont en cours de réalisation. Mme MOREAU-TONNELIER, souhaite participer à la prochaine commission finances qui aura lieu le **16 mars 2019** afin d'évoquer les subventions.

## **18. Demande de dotations 2019**

M. le Maire explique avoir laissé passer la date fixée au **20 février 2019** et qu'il n'y aura donc pas de demandes de dotations.

## **19. Dépenses d'investissement**

### **Délibération 0403201915**

M. le Maire met en avant les factures suivantes :

- facture DGCI au 2031 pour un montant TTC de 948 euros
- facture Médialex au 2033 pour un montant TTC de 1496,03 euros
- facture Médialex au 2033 pour un montant TTC de 1768,25 euros

Il informe les membres que la première réunion de chantier pour le centre-bourg aura lieu le **18 mars 2019 à 15h30**.

## **20. Comptes-rendus des commissions communautaires**

- **Commission environnement.** Mme MOREAU-TONNELIER a participé à la dernière commission. Elle évoque la mise à jour du PLPDD (projet local prévention des déchets). La Suze sur Sarthe souhaitait que les garde-corps de la déchetterie de Roëzé-sur-Sarthe soient changés. La deuxième déchetterie ne sera pas agrandie. La déchetterie de Roëzé-sur-Sarthe est devenu un point central, il est donc question de la réaménager et de l'agrandir.

L'augmentation de la redevance des ordures ménagères a été votée par le Conseil communautaire à hauteur de 8 %.

- **Commission santé.** Mme PROVOTS a participé à la commission santé. Elle informe le Conseil municipal du recrutement d'un chargé de mission de santé. Elle explique également que le travail de la commission est axé sur la recherche de médecins et que le coût de recrutement d'un seul est d'environ 15 000 euros HT avec une garantie d'un an pour rester sur la commune où il s'installe.

## **21. Comptes-rendus des commissions municipales**

Mme MOREAU-TONNELIER rappelle plusieurs dates :

- Association culturelle Cantonale : animation théâtre des jeunes **le 28 avril 2019** Chemiré le Gaudin/Voivres
- Association culturelle Cantonale : rallye **le 19 mai 2019** au domaine du Houssaye à Spay
- La chorale « Entre deux chœurs » chantera *La Marseillaise* lors de la cérémonie du **14 juillet 2019**
- La réunion des associations qui a eu lieu le 20 février 2019 pour élaboration du calendrier 2020. Les Vœux du Maire seront le 10 janvier 2020 et la Matinée citoyenne le 6 juin 2020.

- M. DEGOULET propose une commission communication le **18 mars 2019 à 19h30**. M. le Maire précise avoir participé à une réunion de projet de mutualisation pour la communication.

- M. DESPRÉS fait le bilan de la commission Bâtiments qui s'est tenue le 30 janvier 2019. Il fait état des points suivants :

- voir pour une cloison amovible dans la petite salle des fêtes,
- conformité électrique atelier,
- toiture école et amélioration éclairage de la cour et au portail,
- drainage entrée du stade et électricité,
- diagnostic éclairage public,
- trottoirs route de la Suze,
- Éléments de sécurité rue Athenay déjà située en zone 30.

### Questions diverses

- M. le Maire rappelle qu'un pot de départ est organisé le vendredi 8 mars prochain à 18 h 30 pour le départ de Valérie HERVÉ. M. Le Maire rappelle qu'elle avait postulé à un poste de secrétaire générale à Voivres-lès-le Mans, où elle travaille depuis trois ans à mi-temps et que sa candidature a été retenue. Mme HERVÉ rejoindra son nouveau poste le 11 mars prochain.

- Mme LANGLAIS rappelle que le dossier de demande de subvention des Maires Ruraux de France instruit par le Comité de Jumelage a été déposé en Mairie et que celui-ci devait être saisi en ligne pour le 15 mars prochain et que l'APD d'un montant de 1500 euros devait être déclarée sur Mars.

**La séance est levée à 23h00.**

### Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 4 mars 2019 :

- *Délibération n° 040320191: création d'un poste d'adjoint administratif*
- *Délibération n° 040320192: recrutement d'un agent technique pour la période estivale*
- *Délibération n° 040320193: délégation de signature liée dans le cadre des opérations liées aux élections*
- *Délibération n° 040320194 : droit de préemption urbain*
- *Délibération n° 040320195 : prix de vente des terrains au lotissement des chalets*



- Délibération n° 040320196 : participation au financement des travaux d'extension du SDIS
- Délibération n° 040320197 : compte administratif de la Commune
- Délibération n° 040320198 : compte administratif du Lotissement
- Délibération n° 040320199 : Compte de gestion de la Commune
- Délibération n°0403201910: Compte de gestion du Lotissement
- Délibération n°0403201911:Compte de gestion de dissolution Assainissement
- Délibération n°0403201912: Affectation du résultat de la Commune
- Délibération n°0403201913 : Fonds de concours pour l'installation de la fibre optique
- Délibération n°0403201914 : Dépenses d'investissement.

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 4 mars 2019 :**

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente			Absent excusé
M. Bertrand VIVIER			